



## ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES INTERETS DES VICTIMES D'ACCIDENTS DES MEDICAMENTS

### FLASH INFORMATION

Paris le 1<sup>er</sup> Juillet 2026

De très nombreuses victimes des statines défectueuses du laboratoire **Bayer® (Cholstat® et Staltor®)** sont décédées, toutefois beaucoup avaient un âge raisonnable, certaines pour nous remercier de les avoir prévenus du danger mortel de ces anticholestérols, **nous ont adressé des dons et même des Legs**, ce qui nous permet de poursuivre nos buts.

**Soyez généreux avec l'AAAVAM**, elle finance les seules **Actions de Groupe Santé** contre Bayer® pour (**Androcur®**) et Sanofi® (**Agreal®**) également pour la catastrophe du **Mediator®**, toujours en Cassation.

La Justice a véritablement des problèmes de gestion et d'organisation, l'affaire du viol et de l'assassinat d'une petite fille du nom de « **Lyhanna** » par un malade mental, individu signalé à de nombreuses reprises aux autorités qui se sont montrées incapables de faire le pas de côté, qui aurait pu éviter ce drame.

En réalité, ces affaires sexuelles contre des enfants sont très fréquentes et peu ou pas réprimées. Je constate que les traitements ordonnés à la plupart des **obsédés sexuels** ne sont jamais évoqués dans les articles de presse, cette censure est inadmissible.

Les médicaments ordonnés à ces détraqués sont peu nombreux, deux classes principales : les **neuroleptiques** qui cassent les individus ; mais que ces obsédés du sexe connaissent bien et évitent de les absorber ! L'autre classe se sont les **anxiolytiques (Xanax®, Valium®, Lexomil®, Etc...)**, **ces pilules ou injections favorisent le passage à l'acte suicidaire, ainsi que la violence, notamment sexuelle.**

Il faut remarquer que les **anxiolytiques** comportent une addiction particulièrement importante, peu reconnue par le corps médical et peu répertoriée, d'après l'un de nos correspondants psychiatre, il est plus difficile de se débarrasser de l'addiction aux tranquillisants ou aux somnifères de la classe des **Benzodiazépines**, que de l'addiction à la « **Cocaïne** » !

Avec la « canicule » l'absence de contrôles sérieux du « **Système de Santé** » par les **CPAM** est choquant. Également, sommes-nous assez riches pour entretenir des « **Samu** », alors que ce couteux système a été supprimé, il y a bien longtemps, dans certains pays bien plus riches que la France.

Nos hôpitaux et cliniques manquent de personnels et de médecins dans les services d'urgences, **ils sont en déplacements pour un seul patient dans les « SAMU » !**

Les pompiers principalement, interviennent rapidement, mais où peuvent-ils bien emmener les malades, les blessés, faute de médecins spécialistes dans les services d'urgence ?

L'**AAAVAM** rentre dans sa 35<sup>ème</sup> année d'existence, son adresse postale et de réception de la Presse reste inchangée au **10 rue de la Paix 75002 Paris**, en revanche notre bureau secondaire déménage, aussi il y aura du retard dans nos réponses à vos courriers, privilégiez les Courriels « **contact@aaavam.eu** »

**Georges Alexandre Imbert**  
Président de l'AAAVAM  
Palme d'OR du Bénévolat

# LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'AAVAM « EN BREF ».

## MEDIATOR® « UN »

Procès terminé en 2023 par un arrêt de la **Cour d'Appel de Paris** en décembre, les Victimes ont fait l'objet d'indemnisations de l'ordre de **50.000,00€** en moyenne.

Sur les quelques 2500 témoignages reçus par l'AAVAM en 2009/2010, seuls environ 1000 adhérents ont demandé réparation par notre intermédiaire, l'affaire est toujours en « **Cassation** », elle sera examinée depuis le 6 janvier 2026.

## MEDIATOR® « DEUX »

Le **Cabinet d'avocats Didier Jaubert**, qui après le décès de **Maître W. Wulfman** en 2015 reste seul en charge pour l'AAVAM des procès contre les **laboratoires Servier**, nous indique que de nombreuses expertises judiciaires sont en cours pour les victimes ayant des séquelles (*principalement des HTAP et surtout des Valvulopathies*).

Prudents les juges d'instruction pour rédiger les **ORTC** (Ordonnances de renvoi) attendent certainement l'arrêt de la Cour de Cassation de **Mediator® 1 ?**

## ANDROCUR®

De nombreuses expertises médicales judiciaires sont en cours, d'après les avocats en charge de cette procédure d'**Action de Groupe Santé**, et malgré les nombreux obstacles mis en avant par le laboratoire **Bayer®**, ces expertises devraient être favorables aux victimes, les premiers rapports devraient être déposés au Tribunal de Lille en septembre 2026.

## AGREAL®

Ce médicament défectueux fait l'objet, comme pour l'**Androcur®** de la procédure en **Action de Groupe Santé** depuis bientôt 5 ans ! Cette lenteur judiciaire fait l'objet d'une loi votée en avril 2025 pour diminuer les délais !

Les **Victimes** seront prévenues par courrier individuel de l'avancée des **procédures judiciaires depuis début 2026**.

1992 à 2026 **TRANQUILLISANTS ET SOMNIFÈRES** Décision du Ministère de la Santé en l'an 2000 sur **intervention du Président Georges Alexandre Imbert** : modifications du **RCP (Vidal®)** et des notices, il a été ajouté « **Peut favoriser le passage à l'acte suicidaire** ».

Le **suicide** sujet « tabou » : nous vaut en général peu de témoignages, **seul le croisement des données de santé**, comme pour le **Mediator®** permettrait de quantifier en pharmacovigilance (**BIG-DATA**) l'hécatombe liée aux **Benzodiazépines** que nous dénonçons depuis 1992.

Pour les actes de féminicides, violences sexuelles sur des enfants, de tueries, de soumissions médicamenteuses le **Président Imbert** au nom de l'AAVAM est souvent cité à comparaître comme « **témoin expert** » en **Cours d'assises**.

**Sécurité Routière** : Nous avons réalisé de nombreuses enquêtes sur ordre du **Prefet de Police de Paris** concernant des accidents mortels favorisés par des **tranquillisants & somnifères** ; des **pictogrammes** ont été ajoutés sur les boîtes pour la prévention et il a été demandé aux prescripteurs de mentionner sur **leurs ordonnances l'interdiction de conduire un véhicule automobile sous l'empire de ces drogues légales**.

**Neuroleptiques** : nombreux témoignages de **dyskinésies faciales**, entre autres, dossiers rejetés par les **CRCI** devenues **CCI-ONIAM**.

**STALTOR® & CHOLSTAT®**, anticholestérol du laboratoire **Bayer®** retiré du marché mondial en raison de sa dangerosité, aucune suite judiciaire en France n'a abouti, pour les 5000 dossiers reçus des Victimes par l'AAVAM. Quelques adhérents sont toujours en vie grâce à nos informations, ils cotisent toujours chaque année pour nous remercier.

**VIOXX®** : Les Actions en justice n'ont pas abouti en raison de la « **falsification des expertises judiciaires** » par un médecin condamné en correctionnel dans l'affaire **Mediator®**, si les adhérents ayant engagé des assignations sont toujours en vie, les expertises falsifiées pourraient faire l'objet de contre-expertises. (**Merck® USA** a indemnisé les victimes américaines et Canadiennes à hauteur de **six milliards de \$**).

**DIANE 35** : Très nombreux témoignages de victimes, mais refus général des femmes de porter l'affaire en Justice (tabou).

**CORDARONE® AMIODARONE, QUINOLONES, LEVOTHYROX®, SABRIL®, CURACNÉ®, ROACCUTANE®, Etc. :**

Depuis 33 ans ces affaires qui n'ont pas été médiatisées font aussi l'objet de demandes d'indemnisations individuelles souvent grâce aux assurances de **protection juridique** qui payent les coûteuses expertises médicales judiciaires.

**AGRÉMENT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ** : Nous étions présents dans la plupart des **CRCI-ONIAM** dont nous avons contribué avec l'**AVIAM** à leurs créations. Dès avril et décembre 2024, en 2025, l'AAVAM était en mesure de proposer des **Représentants des Usagers** dans la plupart des régions françaises via les services des **ARS**.

Pour 2026 nous sommes déjà présents dans plusieurs cliniques comme « **L'élan retrouvé** », **Tolbiac, la Muette, Etc. ...**